



BASSINS

Communiqué de presse du 1 septembre 2017

Trafic et sécurité routiers

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité est alertée depuis le début de la semaine et à juste titre, de la problématique du passage de camions volumineux à travers le village.

Le chantier de La Trappe a débuté. Pour mémoire, ce dossier (**10** unités de logement) est au bénéfice d'un permis de construire tout à fait valable.

La commune n'est pas propriétaire du terrain et n'est impliquée aucunement dans ces constructions. Conscient des problèmes engendrés par la période d'excavation, la Municipalité a demandé aux propriétaires et à leur architecte, de prendre des mesures pour nuire le moins possible au voisinage.

Vitesse des véhicules

- 2 radars pédagogiques vont être installés avec enregistrements des vitesses et détection du véhicule
- La gendarmerie va procéder à des contrôles officiels de la vitesse à leur convenance. Nous rendons attentifs la population que tous les véhicules seront contrôlés.

Heures de police des travaux

- Le respect du règlement communal a été rappelé à l'architecte. Le début des travaux est fixé à 7h00 les jours ouvrés.

Sécurité des enfants

- Un espace d'attente a été aménagé. Durant les courses aux horaires scolaires, une patrouilleuse assistera les enfants.
- Les transporteurs ont été informés des horaires, notamment ceux coïncidents avec les programmes scolaires.

Entretien de la route

- Il est imposé un passage journalier de la balayeuse en fin de journée.
- Une remise en état des bordures de route sera faite en fin de chantier.

Durée des travaux d'excavation

Il est difficile de prévoir avec exactitude la durée des travaux d'excavation. Ils sont à mettre en relation avec la météorologie. Le planning des constructions prévoit 15 jours de travail.

Nous osons croire que ces mesures porteront leurs fruits et que la population sera le moins possible perturbée par ce chantier.

Nous remercions les propriétaires et l'architecte de leur écoute.

D'autres informations suivront en fonction de l'évolution du chantier. Les frais des mesures prises sont à charge des propriétaires sauf les amendes pour excès de vitesse des chauffeurs des camions ou des voitures privées.

En charge de la communication municipale
Didier Lohri
079 3060100 ou didier.lohri@bassins.ch



BASSINS